

Rennes, le 1^{er} juin 2022

Monsieur Malik LAHOUCINE
Directeur Général Adjoint
ARS de Bretagne
6, Place des colombes – CS 14253
35042 Rennes Cedex

Objet : Avis sur le Rapport d'Orientation Budgétaire du médico-social pour 2022

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Au cours des échanges que nous avons pu avoir, en visio, le mercredi 25 mai, vous nous avez présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire du secteur médico-social pour l'année 2022, en nous demandant de nous exprimer sur ce rapport pour le mercredi 1^{er} juin 2022 au plus tard. Nous vous remercions pour cette ouverture et tenons à confirmer les positions qui vous ont été exprimées lors de ces échanges.

L'annonce d'un taux d'évolution des budgets de 0,46% pour le secteur des personnes handicapées nous paraît totalement irréaliste. En effet, alors que les problèmes RH ne sont pas encore derrière nous, la situation géopolitique conduit actuellement à une pénurie de fournitures diverses et à de très fortes hausses des coûts de production et des prix à la consommation.

A ce jour et alors que nous ne sommes qu'au début de cette période d'inflation importante, nos associations enregistrent des taux d'accroissement des prix qui approchent 5%. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, annonce même que la France devrait « sortir du pic d'inflation fin 2023 ». L'INSEE a par ailleurs mesuré qu'en avril 2022, les prix à la consommation ont augmenté de 0,4 % sur un mois et de 4,8 % sur un an (sur un an, + 15,7% pour les services de transports, +3,8% pour l'alimentation, +26,5% pour l'énergie, etc).

Union nationale des associations
de parents, de personnes handicapées
mentales et de leurs amis.

Sans mesures spécifiques permettant de compenser l'inflation déjà constatée, le maintien de ce taux d'évolution des budgets de 0,46%, ne peut conduire qu'à la mise en très grande difficulté de la trésorerie de nos associations, et aux conséquences que cela va engendrer sur la qualité de l'accompagnement des usagers de nos services dont l'Etat devra alors porter la responsabilité.

Notre secteur a déjà été mis à mal avec les modalités d'application du Ségur de la santé. La perte d'attractivité de nos métiers engendre des difficultés voire des impossibilités de recrutement qui génèrent de l'épuisement des personnels qui cherchent à compenser les défaillances de postes.

Les différentes catégories de personnel qui restent encore exclues du Ségur viennent pourtant assister leurs collègues, dans les situations délicates. Pourquoi ne sont-elles pas reconnues ?

Pourquoi accumuler toutes ces attaques contre le secteur médico-social ? Nos administrateurs, nos directions, nos familles et maintenant les personnes handicapées que nous accompagnons ont du mal à comprendre.

Nous vous sommes reconnaissant de l'alerte que vous allez transmettre auprès de la DGCS et de la CNSA, et vous assurons de notre soutien pour toutes les actions que vous pourrez conduire au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'expression de notre plus profond respect.

Jack MEUNIER

Président de l'UNAPEI Bretagne

Union nationale des associations
de parents, de personnes handicapées
mentales et de leurs amis.